

Guide de la mobilité de stages Erasmus + à destination des doctorants

Appel à candidatures année universitaire
2022-2023



À lire très attentivement avant de déposer son dossier de candidature

HESAM Université lance un **appel à candidatures** à destination des **doctorants** des deux Ecoles doctorales **Sciences des Métiers de l'Ingénieur et Abbé Grégoire** pour des **bourses de mobilités** intra-européennes **Erasmus +**.

Ces bourses offrent la possibilité de réaliser **des stages en entreprise ou en laboratoire de recherche** de **longue durée, de 2 à 6 mois, ou de courte durée, de 5 à 30 jours**, et qui devront se dérouler dans un des pays participants du programme Erasmus +.

Le Pôle Recherche, Formation et International d'HESAM Université se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la réalisation de votre candidature. Contact : erasmus@hesam.eu

HESAM UNIVERSITÉ

Modalités de candidature :

- Remplir les critères d'éligibilité présents dans ce guide : niveau d'études, cumul de mobilité, structures d'accueil du stage, durée du stage, pays de destination et obtenir l'aval de sa directrice ou son directeur de thèse.
- Plus d'1 mois avant le départ prévu en stage, adresser le dossier de candidature en 2 exemplaires au Pôle Recherche, Formation et International **en version scannée** erasmus@hesam.eu et **en version originale** (1 original, 1 copie) à l'adresse suivante : Pôle Recherche, Formation et International, HESAM Université, 15 rue Soufflot 75005 PARIS.

Composition du dossier de candidatures :

Annexe 1 : formulaire de candidature

Annexe 2 : pièces à fournir

- Un jury se réunira chaque début de mois pour évaluer les dossiers. Une notification par mail sera envoyée aux candidat·es en cas de sélection ou de non-sélection dans la semaine qui suivra le jury.
- En cas de sélection les doctorant·es s'engagent à compléter le kit de mobilité stage Erasmus + et à répondre aux engagements présents dans la Charte Erasmus +. Le non-respect de ces conditions pourra entraîner un remboursement de la part de l'étudiant·e de la somme correspondant à la bourse de mobilité.

Critères d'éligibilité et modalités relatives au stage :

Niveau d'études

Les doctorant·es doivent impérativement être inscrit·es durant l'année universitaire 2022-2023 dans l'une des Ecoles doctorales, Sciences des Métiers de l'Ingénieur ED 432 ou Abbé Grégoire ED 546.

Structures d'accueil du stage

Le stage pourra se réaliser en **laboratoire de recherche** ou dans une **entreprise**.

Les structures éligibles sont tout organisme exerçant une activité économique relevant du secteur public ou privé, SAUF les institutions européennes, les organisations gérant des programmes européens et les représentations diplomatiques nationales du pays d'origine de l'étudiant dans le pays d'accueil.

Durée du stage

La durée du stage devra être comprise entre

- **2 mois minimum et 6 mois maximum pour un stage de longue durée ;**
- **5 jours minimum et 30 jours maximum pour un stage de courte durée.**

La période est à valider avec sa directrice ou son directeur de thèse.

Cumul de mobilités Erasmus +

Un·e même étudiant·e peut effectuer des périodes de mobilité Erasmus+ (études et stages) d'une durée totale maximale de 12 mois par cycle d'études (cycle 1 : DUT/Licence, cycle 2 : Master, cycle 3 : Doctorat).

Pays de destination

Etats membres de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

Pays non-membres de l'Union européenne : Macédoine du Nord, Islande, Liechtenstein, Norvège, Serbie, Turquie.

Montant de la bourse mensuelle

Stage de longue durée (de 2 à 12 mois)

Le barème pour le montant des bourses attribuées pour les mobilités de longue durée est fixé par l'Agence Erasmus + France et est calculé selon le coût de la vie des pays de destination. Ces montants sont classifiés par groupe.

Groupes	Pays de destination	Montant de l'aide mensuelle à la mobilité de stages
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	750€/mois
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	690€/mois
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Turquie	640€/mois

Stage de courte durée :

La bourse est un montant forfaitaire identique à l'ensemble des pays de destination :

- 70 € par jour jusqu'au 14^{ème} jour de la mobilité ;
- 50 € par jour du 15 au 30^{ème} jour de la mobilité.

Un complément financier sera versé aux étudiant-es :

- Ayant moins d'opportunités (voir la définition de l'Agence Erasmus + [ici](#)) ;
- Employant des moyens de transport éco-responsable.

Critères de sélection :

- Critère académique (relevés de notes)
- Pertinence du projet professionnel (lettre de motivation, programme de stage)
- Cohérence avec le projet de recherche (lettre de motivation)
- Motivation (lettre de motivation)
- Niveau de langue requis par la structure d'accueil (test de langue ou attestation serait un plus)

Les doctorant-es n'ayant pas réalisé de mobilités durant leur parcours académique seront prioritaires.

Calendrier :

Pour candidater

- 1/ Dépôt du dossier de candidature au Pôle Recherche, Formation et International d'HESAM Université par mail et par voie postale
- 2/ Réunion du jury pour l'étude des candidatures chaque début de mois
- 3/ Notification par mail aux candidat-es de la décision du jury durant la première semaine du mois

Après la sélection

1/ Avant le départ en mobilité : remplir le Kit Erasmus + stage et le transmettre au Pôle Recherche, Formation et International d'HESAM Université au minimum 2 semaines avant le départ en mobilité. Le contrat de mobilité doit être signé par toutes les parties. Les doctorant-es devront également effectuer un test de langue en ligne obligatoire sur la plateforme OLS au début et à la fin de la mobilité.

2/ Pendant la période de mobilité : un premier versement de 80% du montant total de la bourse sera effectué au début de la mobilité. Toute demande de modification concernant le stage doit être transmise au Pôle Recherche, Formation et International et sera évaluée, avec accord possible des différentes parties par mail.

3/ Après la période de mobilité : le versement des 20% restant du montant total de la bourse sera effectué à l'issue de la mobilité sous condition de réception de l'attestation de stage délivrée par l'organisme d'accueil comprenant les dates exactes de début et de fin de mobilité, de la réalisation du test de langue OLS et de la remise du rapport d'activité. Ce formulaire sera directement transmis via un courriel à l'étudiant-e par la Commission européenne.

Traitement des données

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier par le Pôle Recherche, Formation et International d'HESAM Université pour étudier votre candidature. Si votre candidature à une mobilité Erasmus+ est retenue, les informations que vous nous communiquez *via* ce formulaire et le kit de mobilité (à compléter lorsque la candidature est retenue) sont également enregistrées sur le site dédié de la Commission européenne (Beneficiary Module) pour procéder à votre inscription au programme Erasmus+ et au virement de votre bourse de mobilité. Les données collectées seront communiquées dans un premier temps aux seuls destinataires suivants : Pôle Recherche, Formation et International ainsi qu'aux membres du jury qui étudient votre candidature, soit la Vice-présidente d'HESAM Université en charge de la recherche, les responsables des Ecoles doctorales et la Responsable du Pôle Recherche, Formation et International. Dans un deuxième temps, si votre candidature est retenue, les données collectées sont communiquées au Pôle Affaires Générales d'HESAM Université et à la Commission européenne lors de votre inscription au programme.

A la demande de la Commission européenne et du programme Erasmus+, HESAM Université doit conserver tous les documents originaux, notamment ceux de nature comptable ou fiscale, sur tout support approprié, y compris les originaux en format numérique lorsque ceux-ci sont autorisés par la législation nationale et dans les conditions prévues par cette dernière, pendant une période de cinq ans à compter de la date de paiement du solde de la subvention (sources : article II.27.2 des conditions générales de la convention 2021 et 2022 et conditions particulières de la convention 2021 et 2022). Le droit français préconisant la conservation des documents de nature comptable et fiscale 5 ans et sur le conseil de l'Agence Erasmus+ France Formation et Education, HESAM Université s'engage à conserver 5 ans les données des participants au programme à compter de la date de paiement du solde.

Si votre candidature est rejetée, les données sont conservées pendant un mois.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **notre délégué à la protection des données : [emmanuel.temam\[a\]hesam.eu](mailto:emmanuel.temam[a]hesam.eu)**.